

AR PREFECTURE

005-210500237-20180321-20180321024-DE
Regu le 28/03/2018

WISE PAR

FROMM Gérard le 29/03/2018 à 19:19



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 MARS 2018**

N° DEL 2018.03.21/024

Le **mercredi 21 mars 2018** à 17h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Madame GUÉRIN Nicole, 1^{ère} adjointe.**

Thème : FINANCES 1

**Objet : Approbation du
compte administratif 2017
- Budget principal et
budget annexe de la RMBS.**

Étaient Présents :

FROMM Gérard, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARTINEZ Gilles, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, BRUNET Pascale, FERRAINA Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, RASTELLO Anne, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc,

Convocation

Date : 24/01/2018

Affichage : 24/01/2018

**Nombre de membres
du conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 24

**Nombre de
suffrages
exprimés :** 28

Étaient représentés :

DUFOUR Maurice pouvoir à GUÉRIN Nicole;
MARCELLO Marie pouvoir à FABRE Mireille;
DAVANTURE Bruno pouvoir à FROMM Gérard;
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed;
ARMAND Émilie pouvoir à MONIER Bruno;
DAZIN Florian pouvoir à PICAT RE Alessandro.

Absents excusés :

BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, MARCELLO Marie, DAVANTURE Bruno, MILLET Thibault, ROMAIN Manuel, PEYTHIEU Éric, ARMAND Émilie, DAZIN Florian.

Secrétaire de séance : Mohamed DJEFFAL

Rapporteur : Renée PETELET

Vu le débat d'orientation budgétaire en date du 25 janvier 2017 ;

Vu la délibération du conseil municipal de Briançon N°037 en date du 15 mars 2017 adoptant le budget primitif communal (budget principal) et le budget annexe de la Régie Municipale Briançonnaise de Stationnement pour l'exercice 2017 ;

Vu les délibérations du conseil municipal de Briançon N°114 et N°113 en date du 20 juin 2017 approuvant le compte administratif de l'ordonnateur et le compte de gestion du comptable public pour le budget principal de Briançon et le budget annexe de la Régie Municipale Briançonnaise de Stationnement pour l'exercice 2016 ;

Vu la délibération du conseil municipal N°115 en date du 20 juin 2017 décidant l'affectation des résultats de l'exercice 2016 pour le budget principal de Briançon et le budget annexe de la Régie Municipale Briançonnaise de Stationnement ;

Vu la délibération N°116 en date du 20 juin 2017 adoptant la décision modificative N°1 du budget principal de la commune de Briançon pour l'exercice 2017 ;

Vu la délibération N°179 en date du 8 novembre 2017 adoptant la décision modificative N°2 du budget principal de la commune de Briançon pour l'exercice 2017 ;

Vu la délibération N°202 en date du 13 décembre 2017 adoptant la décision modificative N°3 du budget principal de la commune de Briançon pour l'exercice 2017 ;

Considérant le compte administratif pour l'exercice 2017, lequel peut se résumer ainsi :

1)-Au titre du budget principal

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	11 212 646,36	23 586 725,13	34 799 371,49
Dépenses	10 487 009,09	20 701 635,42	31 188 644,51
Résultat propre à 2017	+725 637,27	+2 885 089,71	+3 610 726,98
+ Résultat reporté 2016	-2 162 671,33	+2 207 769,63	+45 098,30
+ Solde des restes à réaliser 2017	-264 773,00	0,00	-264 773,00
= Résultat de clôture 2017 (y.c. RAR)	-1 701 807,06	+5 092 859,34	+3 391 052,28

2)-Au titre du budget annexe de la Régie Municipale Briançonnaise de Stationnement

	Investissement	Exploitation	Total
Recettes	375 824,24	625 222,61	1 001 046,85
Dépenses	353 242,20	598 487,02	951 729,22
Résultat propre à 2017	+22 582,04	+26 735,59	+49 317,63
+ Résultat reporté 2016	-76 790,67	+133 349,95	+56 559,28
+ Solde des restes à réaliser 2017	-9 369,00	0,00	-9 369,00
= Résultat de clôture 2017 (y.c. RAR)	-63 577,63	+160 085,54	+96 507,91

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver les comptes administratifs du budget principal de Briançon et du budget annexe de la Régie Municipale Briançonnaise de Stationnement pour l'exercice 2017 tels qu'ils sont intégralement annexés à la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal délégué, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire quitte la salle où se déroule la séance déclarative du conseil municipal et ne prend pas part au vote, en référence à l'article L2121-14 du Code général des collectivités territoriales : « Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le maire peut assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote. ».

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTION : 7 (GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno [pouvoir de Madame ARMAND], MUHLACH Catherine ; PICAT RE Alessandro [pouvoir de Monsieur DAZIN], BREUIL Marc)

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE **29 MARS 2018**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Gérard FROMM

AR PREFECTURE

005-210500237-20180321-20180321024-DE
Regu le 28/03/2018

Blank lined area for text entry.